

Collège des éditeurs

La valeur nominale de la part sociale de la SCIC « Libres lecteurs libres lectrices » qui gère La Belle Aventure, librairie coopérative, a été fixée à **20 euros** en date du 27 septembre 2019. La souscription minimale d'entrée dans la société est de **5 parts sociales** pour le collège des Éditeurs. Par la suite, la souscription complémentaire correspond au minimum à 1 part, soit 20€.

1^{ère} SOUSCRIPTION ou SOUSCRIPTION COMPLÉMENTAIRE

entre « Libres lecteurs libres lectrices », SCIC SAS à capital variable,

et le/la soussigné-e

Société

Nom et prénom du représentant

Adresse

Email

Téléphone.....

Je déclare vouloir (cocher la case correspondante) :

devenir coopérateur-riche de la SCIC Libres Lecteurs Libres Lectrices, dans la catégorie Éditeurs,

augmenter mon nombre de parts,

et souscrire part(s) sociale(s) de 20 € de nominal chacune soit un montant de€

Je règle (cocher la case correspondante) :

par chèque à l'ordre de « Librairie La Belle Aventure »

par virement sur le compte de la librairie IBAN FR76 3004 7142 1400 0270 2490 137 – BIC CMCIFRPP

en espèces

Un reçu vous sera adressé à réception. **Pour une première souscription**, votre adhésion, effective dès versement, sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la SCIC.

Fait à....., le..... Signature :